

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 Mai 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250527-DM17-2025-05-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

Date de la convocation : 20/05/2025

Date d'affichage : 20/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	17	21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20/05/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - Mme VERPY Evelyne - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme DURON Josette - M YENIL Etienne - Mme PERRIN Cécile - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme CHABANNE Christelle - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M CELEN Devris – Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves

Excusée : Mme DURON Sabrina -

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Convention avec la MJC de Balbigny

M. CHOMAT expose :

La municipalité propose une convention qui a pour objet de formaliser le partenariat entre la Collectivité et l'Association MJC de Balbigny. Dans ce cadre, la Collectivité s'engage à attribuer une subvention annuelle à l'Association pour financer un poste de directeur associatif de statut cadre, un (1) jour par semaine, ceci pendant 3 ans, soit en 2025, 2026 et 2027. Ce poste permet la gestion administrative, la mission de chef du personnel, d'assistance aux membres du Conseil d'Administration et de facilitation du fonctionnement quotidien de l'association et de ses relations avec les partenaires.

Le versement de cette subvention permettra à l'association de bénéficier d'une subvention départementale. La seconde ne sera pas attribuée sans la première.

Il est précisé que l'application de la convention est conditionnée à la présence d'un directeur à la MJC de Balbigny.

Mme PERRIN, faisant partie du bureau de la MJC de Balbigny informe ne pas prendre part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 21 voix exprimée, décide

De signer la convention avec la MJC Balbigny en s'engage pour 3 versements. La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget de l'exercice courant.
Autorise M. le Maire à signer tous les documents qui découleront de cette décision.

Secrétaire de séance
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 27/05/2025

